

**Section Inspection** 

# ATTESTATION D'ACCREDITATION ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 3-1199 rév. 5

Le Comité Français d'Accréditation atteste que : The French Committee for Accreditation certifies that :

> FREDON ILE DE FRANCE 16 b, rue de Paris 91160 CHAMPLAN

> > **SIREN: 443614177**

satisfait aux exigences de la norme : NF EN ISO/IEC 17020:2012

fulfils the requirements of the standard: et aux règles d'application du Cofrac and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type / As an inspection body of type : C

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / for the domaine of activities of :

#### **AGROALIMENTAIRE / AGRI-FOOD**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / which activities are precisely described in the following technical annex :

#### 3-1199 rév. 5

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique. and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / Granting date : 01/02/2025 Date de fin de validité / Expiry date : 31/01/2030

> Pour le Directeur Général et par délégation On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment - Industries - Santé, Pole manager - Building - Industries - Health,



La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1199 Rév. 4.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1199 Rév. 4.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr



### **ANNEXE TECHNIQUE**

N° 3-1199 rév. 5

Organisme d'inspection accrédité :

FREDON ILE DE FRANCE

16 b, rue de Paris 91160 CHAMPLAN

#### PORTEE D'ACCREDITATION

#### Accréditation(s) en vigueur :

8 - AGROALIMENTAIRE / 8.2 - Production primaire végétale / 8.2.1 - Santé des végétaux			
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC,)	
8.2.1a	Inspections en vue de la délivrance du Passeport Phytosanitaire (PP) #	Règlement (UE) 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux Code rural et de la pêche maritime (articles L201-4, L251-1 à L251-21) (articles D251-1 à R251-41) Arrêté du 16 avril 2020 portant établissement des listes d'organismes nuisibles au titre du 6° de l'article L251-3 du code rural et de la pêche maritime Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 établissant des conditions uniformes pour la mise en oeuvre du règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux - Annexes XIII et XIV précisant la liste des végétaux, produits végétaux et autres objets nécessitant un passeport phytosanitaire et un passeport phytosanitaire avec mention ZP Ordres de service et ordres de méthodes relatifs au passeport phytosanitaire émis par la DGAL et les autres autorités compétentes	

INS Form 04 - Rév. 14 – 1<sup>er</sup> février 2024 Page 2/4

8.2.1c	Inspections relatives à la surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) : - Inspection de végétaux et de cultures de végétaux - Inspections réalisées dans le cadre de prélèvements pour analyse	Règlement (UE) 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux Code rural et de la pêche maritime Livre II, Titre V, Chapitre I, Section II, chapitre préliminaire et articles L250-5 et L250-6 Instruction technique du 23 juillet 2024 DGAL/SDSPV/2024-4444 - Ordre de méthodes - Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergent Ordres de service et ordres de méthodes récurrents ou annuels relatifs à la surveillance des organismes réglementés et émergents émis par la DGAL Liste des méthodes concernées disponible auprès de l'organisme
8.2.1d	Contrôles du respect de la mise en œuvre des mesures ordonnées par l'Etat ou ses autorités administratives compétentes	Code rural et de la pêche maritime (articles L201-4, L250-7, L251-9 et L251-14)  Règlements d'exécution et décisions d'urgence européens relatifs aux mesures de lutte ou de restriction de circulation contre des organismes nuisibles de quarantaine ou émergents Règlements d'exécution européens encadrant les mesures relatives à l'enrayement pour certains organismes de quarantaine connus pour être présents sur le territoire de l'UE  Mesures ordonnées par l'état ou ses autorités administratives compétentes Ordres de service et ordres de méthodes émis par la DGAL relatifs à la gestion de foyer contre certains organismes nuisibles

INS Form 04 - Rév. 14 – 1<sup>er</sup> février 2024

#### **Section Inspection**

## Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à FREDON ILE DE FRANCE

IMPLANTATIONS	ADRESSE
	16 Bis rue de Paris
Agence de Champlan	91160 CHAMPLAN

Date de prise d'effet : 01/02/2025



Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1199 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél.: +33 (0)1 44 68 82 20 - Siret: 397 879 487 00031 - www.cofrac.fr

INS Form 04 - Rév. 14 – 1<sup>er</sup> février 2024 Page 4/4